### **COMMUNE DE SAINT GEORGES DE DIDONNE**

**SARL LES MOULINS** 



### Zone d'Aménagement Concerté des Moulins



## DOSSIER DE RÉALISATION

3 - PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTIONS

Dossier approuvé par le Conseil Municipal du 11 février 2020 Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2020 Le Maire,







# PROGRAMME GLOBAL PRÉVISIONNEL DES CONSTRUCTIONS

La ZAC des Moulins porte sur un périmètre total d'environ 10,9 hectares. Après déduction des emprises nécessaires à la réalisation des espaces paysagers, des infrastructures et des ouvrages de gestion des eaux pluviales, la surface cessible de l'opération représente environ 6,4 hectares.

Sur ce périmètre, il est prévu la réalisation du programme prévisionnel suivant :

### **⇒** Environ 230 logements, répartis comme suit :

- Environ 30 % de logements locatifs sociaux, réalisés sous forme d'habitat collectif et de maisons individuelles groupées;
- Environ 30 % de logements en accession dite « maîtrisée », réservés en priorité aux ménages primo-accédants et réalisés sous forme de petits terrains à bâtir d'une surface moyenne de 250 m²;
- Environ 40 % de logements en accession classique, proposés sous forme de maisons individuelles groupées et de terrains à bâtir libres de constructeur d'une surface moyenne de 450 m².

Le programme global prévisionnel des constructions s'appuie sur une surface de plancher maximale prévisionnelle de **29 000 m² environ**.

#### → Par ailleurs, il est également prévu au programme :

- -La réalisation d'espaces conviviaux de surfaces comprises entre 350 et 750 m², à disposer sein du quartier, afin que chaque habitation, individuelle ou collective, soit située à une distance raisonnable d'un tel espace.
- La réalisation d'un « parc » de 1,5 hectare environ au Nord du site à vocation de loisirs et pouvant accueillir des ouvrages de gestion des eaux pluviales paysagers.

Le programme prévisionnel exposé ci-avant pourra légèrement varier sous réserve de respecter les équilibres de l'opération, l'économie générale du projet ainsi que les principes d'aménagement structurants définis au dossier de création.

Dossier de réalisation -1-